

Journée d'échanges aux Carrières d'Eyzin Pinet (38) Signature d'une Convention d'engagement volontaire pour la remise en état agricole des terrains exploités en carrière

Jeudi 26 janvier à Eyzin-Pinet (38), une « Convention d'engagement volontaire pour la remise en état agricole des terrains exploités en carrière » a été signée entre la Société « Les Carrières d'Eyzin-Pinet » représentée par son Président Alex DUMAS, André COPPARD, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère qui représentait son président Jean-Claude DARLET, président et un agriculteur d'Eyzin-Pinet. Cette signature officielle s'est déroulée à l'issue de la journée d'échanges de la Commission locale de Concertation et de Suivi composée d'élus locaux, autorités administratives environnementales et représentants d'association et de riverains, en présence de Christian JANIN maire d'Eyzin-Pinet, de Gérard LAMBERT, maire de Moidieu-Detourbe, de Johan SEYVE représentant l'Association de défense de la qualité de vie et de l'environnement à Eyzin-Pinet, et de Philippe RAMPA, Directeur général du Groupe RAMPA Entreprises.

L'occasion d'expliquer en présence de 30 personnes, sous la tutelle de la DREAL représentée par Paul FAYARD, inspecteur de l'environnement, les contrôles effectués en matière d'environnement et de sécurité aussi bien durant l'extraction que lors du traitement des matériaux, et de présenter une carrière vertueuse en conformité avec la réglementation en vigueur. Les Carrières d'Eyzin-Pinet ont travaillé dans le respect des normes en matière d'air, poussières, bruit et ressources naturelles, en eau tout particulièrement afin de protéger la nappe prioritaire de captage de Gémens. L'occasion également de visiter un site exemplaire dont la vision répond au double enjeu : approvisionner le territoire en granulats et préserver une agriculture de qualité.

Restitution à sa vocation initiale d'un terrain après occupation temporaire : l'exemple remarquable des Carrières d'Eyzin-Pinet

Avec 250.000 tonnes par an de granulats, la carrière d'Eyzin-Pinet alimente les centrales à béton et centrales d'enrobés locales ainsi que les chantiers de bâtiments et travaux publics des alentours d'Eyzin-Pinet et Moidieu-Detourbe de la plaine de l'Amballon et ce dans un rayon de 50km. De plus, les déchets de démolition revalorisés sur le site font de la carrière d'Eyzin-Pinet un exemple d'économie circulaire.

La carrière d'Eyzin-Pinet exploitée depuis 2005 prévoit dès son origine le "retour à un contexte agricole conformément à l'identité locale". A Eyzin Pinet, la novation est de « rendre le territoire » au fur et à mesure de l'extraction des granulats avec un phasage en 4 zones pour ne pas attendre la fin d'exploitation en 2025 et refaire un ensemble cohérent. Une carrière, ce n'est pas définitif.

Avec pour objectif de remettre le terrain à la production agricole, la terre végétale initiale sera associée à de la matière organique qui viendra de l'entreprise AgroCompost. Cette plateforme de compostage privée voisine immédiate de la carrière, accueille, dans le cadre d'un marché avec ViennAgglo, les déchets verts provenant des déchèteries, des communes, de l'agglomération, ainsi que des entreprises et particuliers ayant de gros volumes. Le compost produit sur ce site est utilisé, entre autres, pour l'amendement des sols agricoles.

L'application directe du compost produit à proximité permettra d'établir un retour d'expérience sur le travail technique de reprise de culture sur un sol fortement remanié et sur les qualités du compost produit...!

Une démarche volontaire de remise en état agricole des terrains exploités en carrière

Les conditions de remise en état sont définies par un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de la carrière. La remise en état vise à restituer des terrains à usage agricole afin d'assurer le maintien du potentiel de production agricole local, selon les préconisations établies par l'expertise agronomique (profil cultural, épaisseur des différentes couches, matériel utilisé, période de convalescence donnée, apports d'amendement) de l'état initial de référence avant travaux au fur et

à mesure des restitutions des terrains aux exploitants agricole (les zones 2, 3 et 4 de la carrière sont encore en phase d'exploitation). Voir plan en annexes.

La convention d'engagement permet d'assurer la reprise de l'activité agricole fonctionnelle, économiquement viable et de qualité après exploitation du gisement et remise en état. Elaborée en collaboration avec le bureau d'étude IATE Ingénierie Aménagement du Territoire Environnement basé à Aubenas (07) représenté par **Véronique MATHOULIN**, rentre dans une démarche volontaire de remise en état de terrains exploités en carrière.

Une convention d'engagement tournée vers l'avenir

L'objectif de la Convention est notamment de limiter les contraintes créées à l'activité agricole par la réalisation de la carrière et de définir les modalités par lesquelles le projet de carrière se réalise en lien avec l'activité agricole. Cette convention précise également :

- l'état des lieux agricole initial et expertise agronomique réalisés
- le suivi de l'état des terres et le retour à l'agriculture des terrains reconstitués
- la mise en place d'un comité de concertation agricole pour faciliter l'exploitation de la carrière tout en réduisant l'impact sur l'agriculture
- l'expertise agronomique finale.

Plus-value environnementale : des mesures à plus-value environnementale (mesures d'accompagnement avec plantations de haies à espèces spécifiques) pourront être mises en place sans pour autant pénaliser l'activité agricole. Les mesures prises doivent permettre de favoriser les espèces mais également préserver les activités agricoles présentes initialement.

La période post opérationnelle peut se présenter sous la forme de période de culture faiblement productive dite "période de convalescence" suivie d'un retour à une agriculture de production, ou sous la forme d'un retour immédiat à une culture de production agricole.

- *Une période de convalescence :* La parcelle qui vient d'être réaménagée et rendue à l'agriculteur est une parcelle fragile qui doit faire l'objet de pratiques agricoles adaptées. Un retour trop rapide à une culture de production conduirait à la destruction de cette structure fragile du sol reconstitué. La période de convalescence s'étalera sur une année culturale et consistera à consolider et stabiliser la structure de ce sol. Un couvert végétal adapté et des conseils sur l'itinéraire technique à adopter seront proposés par l'expert agronome de la Chambre d'Agriculture de l'Isère à l'exploitant agricole, en lien avec le comité de concertation agricole.
- *Une culture de production :* On entend par culture de production toute production agricole valorisable économiquement (céréales, oléoprotéagineuses, ...). Après accord de l'agriculteur, celui-ci renseignera la Société de Carrières d'Eyzin-Pinet sur les rendements obtenus durant les trois premières années du retour à une culture de production agricole.

Une exploitation en 4 phases : seule la zone de carrière phase 1, actuellement remise en état agricole et d'une surface de 12 ha environ est concernée par la convention signée ce jeudi 26 janvier 2017. La zone de carrière phase 2 est actuellement en fin d'exploitation pour une restitution prochaine. L'ensemble du site sera remis en état agricole en fin d'activités en 2025.

Quelques chiffres

D'une superficie totale de 44ha 02a 19ca, le site comprend une zone d'extraction de 33 ha 33 a 90 ca distinguée en 4 phases et une zone affectée à la valorisation des matériaux et à leur commercialisation de 10ha 68a 29ca. Voir plan en annexe.

Données corporate

Maître d'ouvrage de la carrière dite "Carrière du Bois de Chasse", la Société d'exploitation « Les Carrières d'Eyzin-Pinet » associe l'entreprise N.I.M Nord Isère Matériaux, filiale de la société DUMAS Frères, dirigée par Alex et Jean-Yves DUMAS et l'entreprise R.E.M, division granulat filiale du Groupe RAMPA Entreprises présidé par Philippe RAMPA.

Effectifs 2016 sur le site : 7 salariés en tout (3 salariés pour N.I.M et 4 salariés pour R.E.M)

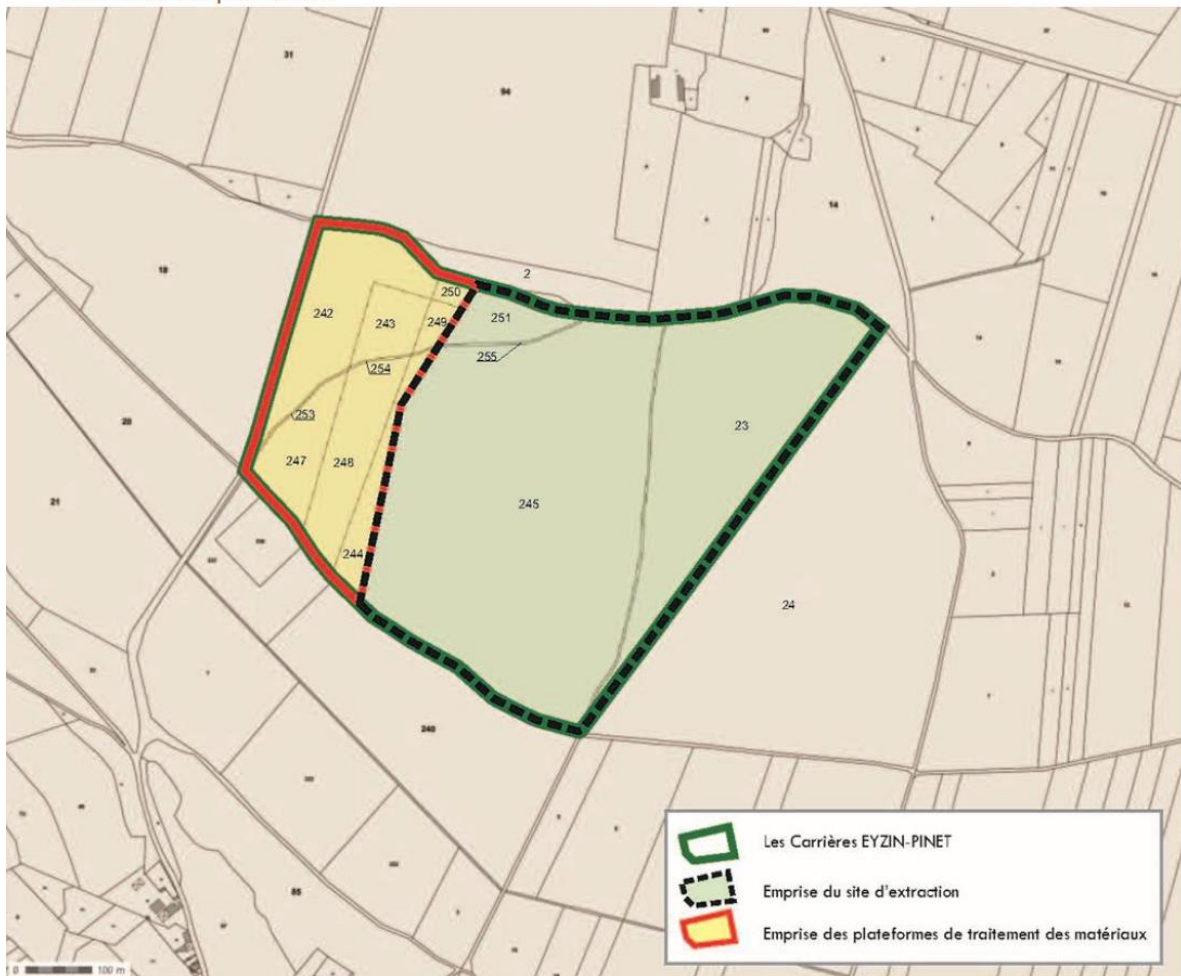
CA 2016 : 2,3 millions €

Contact presse : Rodolphe SAVEREUX
rodolphe.savereux@savereux-rp.com
Tel : 04.78.55.98.70 / 06.73.99.96.74

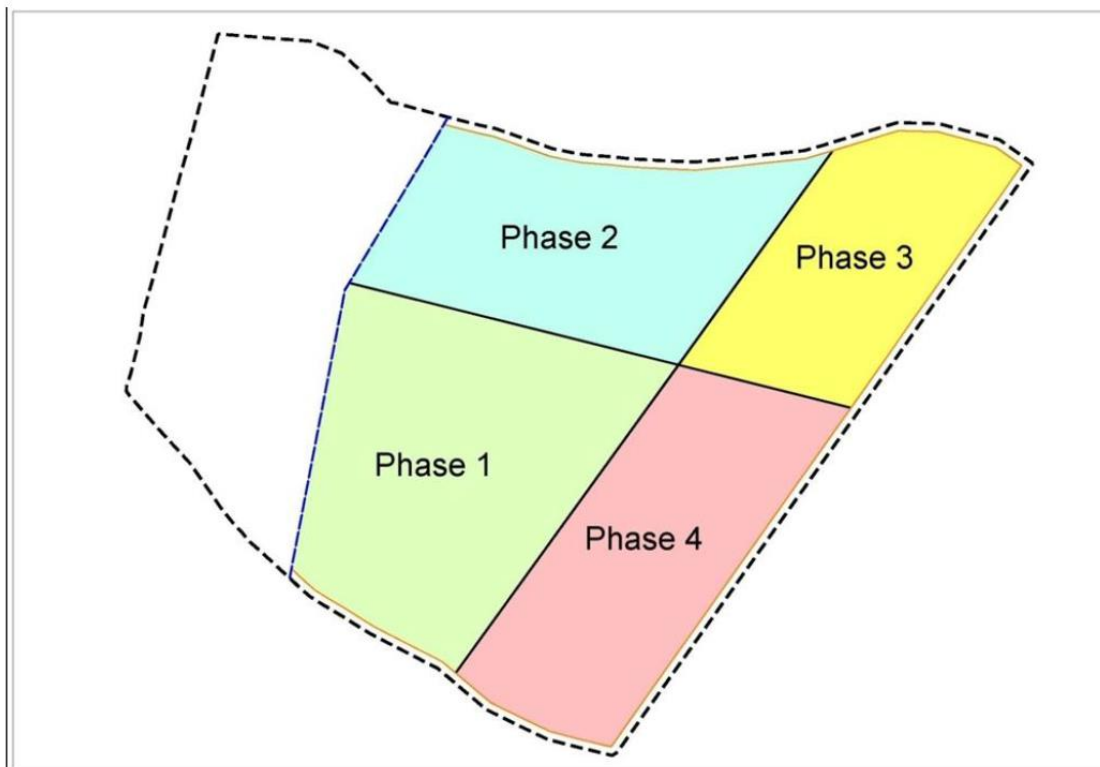
ANNEXES

Annexe 1 : Plan de situation parcellaire et état parcellaire

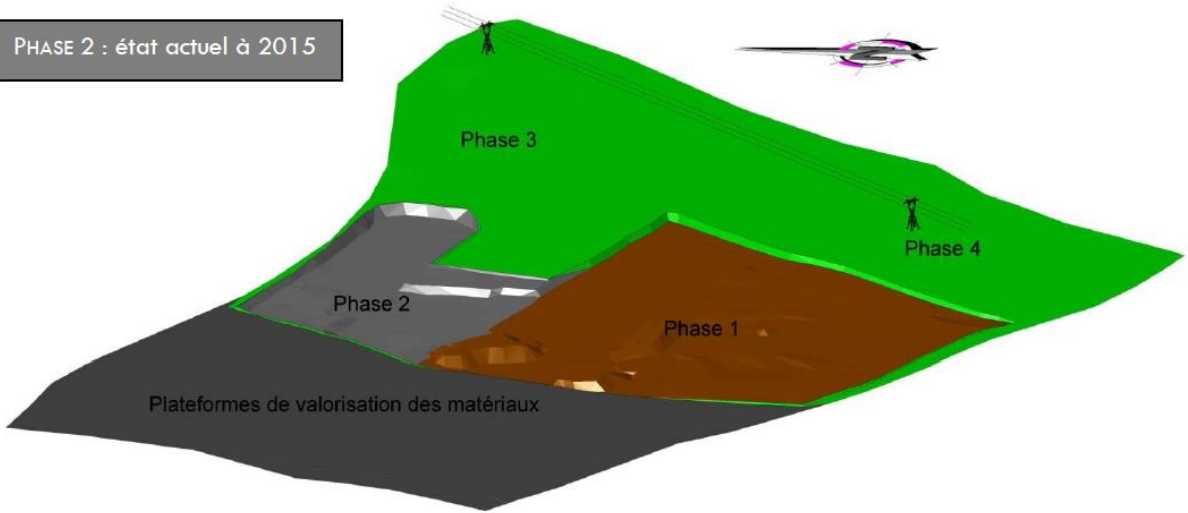
Plan situation parcellaire



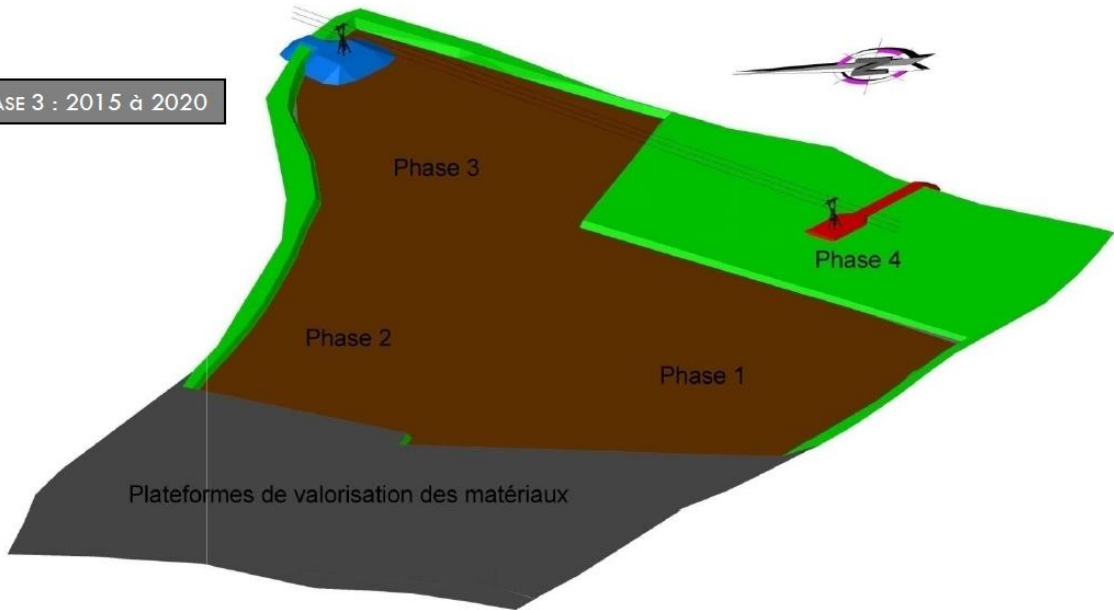
Annexe 2 : Plan de phasage de l'exploitation



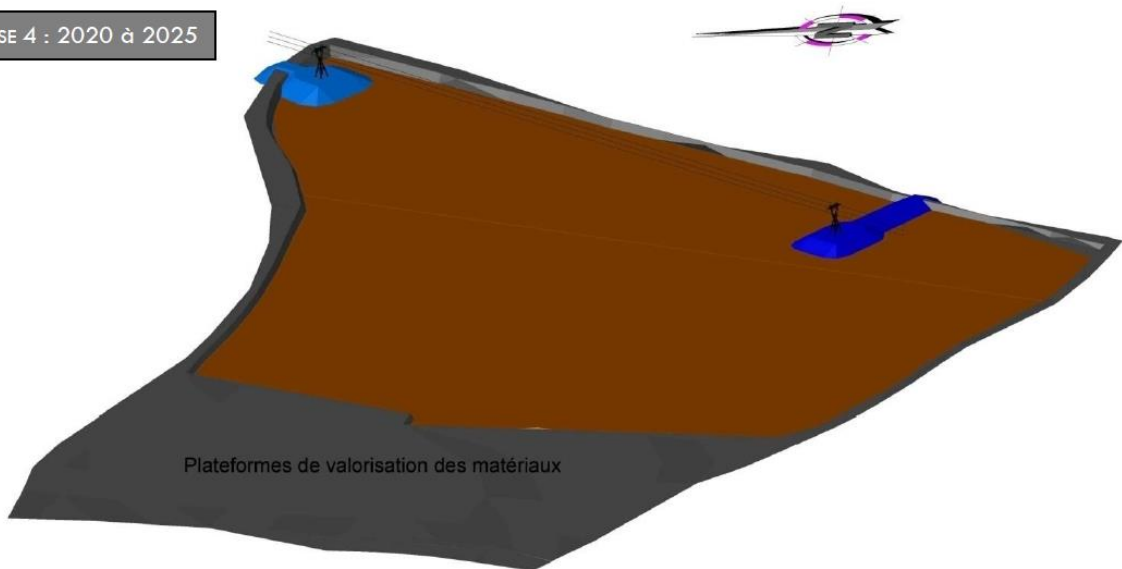
PHASE 2 : état actuel à 2015

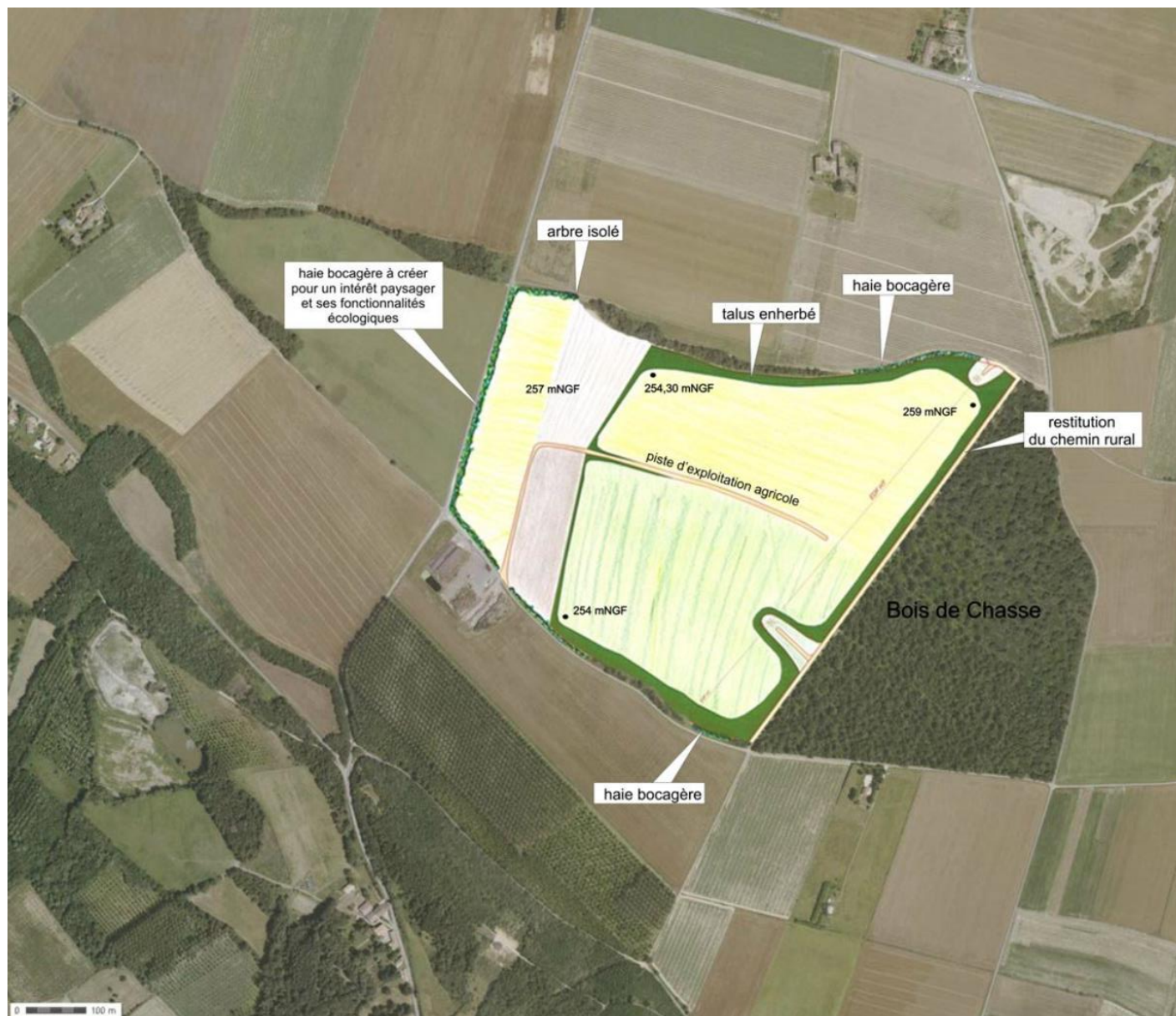


PHASE 3 : 2015 à 2020



PHASE 4 : 2020 à 2025





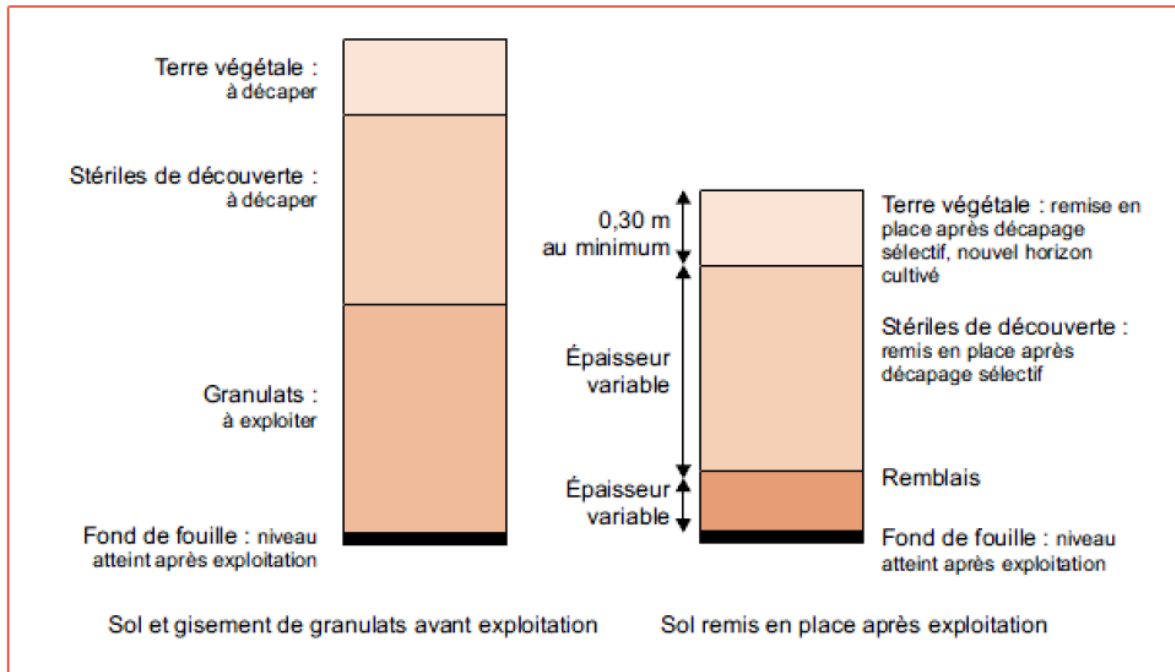


Figure 1 : Schéma du sol avant exploitation du gisement de granulats et après reconstitution (source : Réaménagement agricole des carrières de granulats : propositions d'amélioration de leur qualité pour une utilisation agricole durable Sylvie Vanpeene-Bruhier et Isabelle Delory / Ingénieries – EAT – N° 24 décembre 2000 – p. 33 à 43)

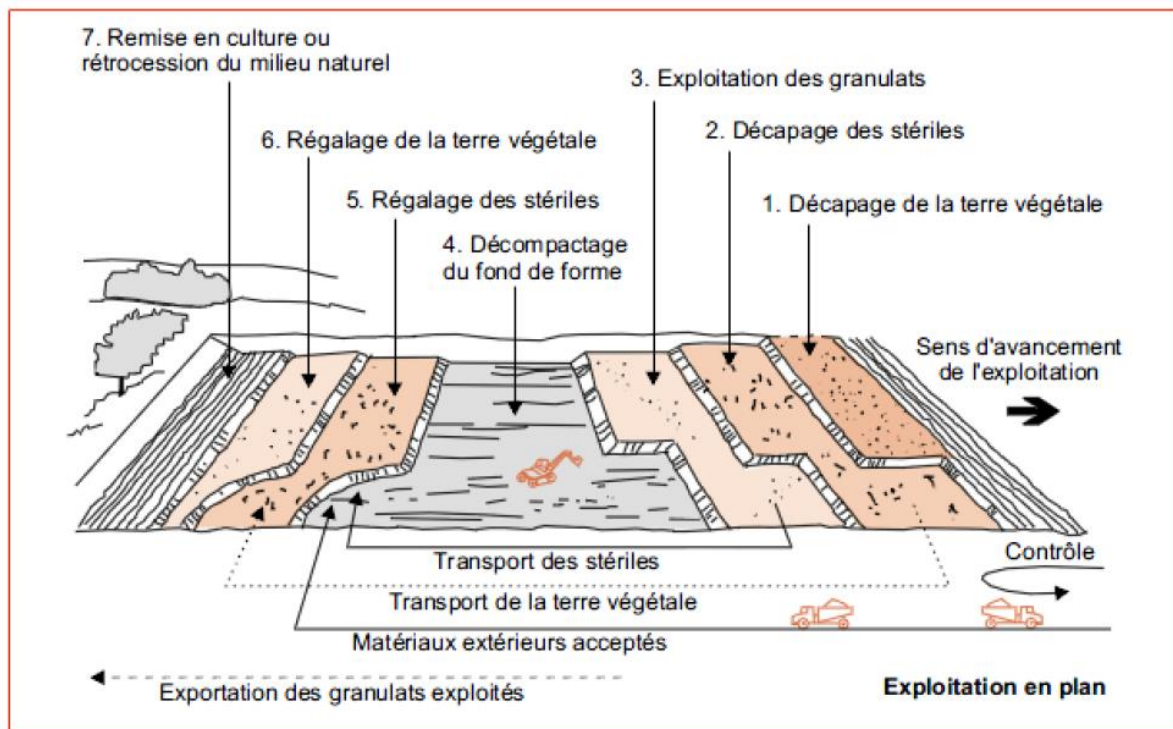


Figure 2 : Schéma d'un réaménagement agricole coordonné à l'extraction des matériaux (source : Réaménagement agricole des carrières de granulats : propositions d'amélioration de leur qualité pour une utilisation agricole durable Sylvie Vanpeene-Bruhier et Isabelle Delory / Ingénieries – EAT – N° 24 décembre 2000 – p. 33 à 43)